

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

84/441 du 9/05/84  
DECRET N° /MPS.DGTFP.DFP.23024

Portant intégration et nomination de Monsieur  
BANGASSI Jacques dans les cadres de la catégorie A  
hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS:

- ✓u la constitution du 8.7.79;  
✓u la loi n°25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article  
47 de la constitution du 8.7.79;  
✓u la loi n°15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;  
✓u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;  
✓u le décret n°61/143 du 27.6.1961 portant le statut commun des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire;  
✓u le décret n°62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;  
✓u le décret n°62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;  
✓u le décret n°62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;  
✓u le décret n°62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;  
✓u le décret n°63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;  
✓u le décret n°67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;  
✓u le décret n°74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
✓u le décret n°79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
✓u le décret n°80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;  
✓u le Rectificatif n°81/016 du 26.01.81 au décret n°80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;  
✓u le décret n°81/017 du 26.01.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;  
✓u le décret n°83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres;  
✓u la lettre n°6166/MEN.DGEOC.DOB du 11 Novembre 1983 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de l'intéressé;  
✓u le dossier de l'intéressé;

DECRETE:

*[Handwritten mark]*

ARTICLE 1<sup>er</sup>.- En application des dispositions du décret n° 61/443 du 27/6/1961 susvisé, Monsieur BANGASSI Jacques, né le 9/9/5 à Mossaka, titulaire de la Licence ès Lettres, obtenue à l'Institut de Langues de Pékin (Chine), est intégré dans les cadres de la catégorie hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire, et nommé au grad de Secrétaire des Affaires Etrangères Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Affaires Etrangères.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 9 MAI 1984

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Affaires  
Etrangères,

*[Handwritten signature]*

Pierre NZE.

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

*[Handwritten signature]*

Bernard COMBO MATSIONA.

*[Large handwritten signature]*

Colonel Louis SYLVAIN - GOMA.

Le Ministre des Finances,

*[Handwritten signature]*

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

- |           |      |
|-----------|------|
| JORPC     | 1    |
| DGTEP/DFP | 2    |
| DFP/BST   | 2    |
| DGB       | 3    |
| DCE       | 1    |
| MAE       | 3    |
| INTERESSE | 1    |
| BOSSIER   | 3    |
| SGCM/BC   | 2./- |

*[Handwritten mark]*